

Bordereau de signature

DL_440

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE :

08/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

TARIFS MUNICIPAUX POUR L’ANNÉE 2023

DELIBERATION N° **DELIB-2022-124**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs suivants :

Tarif de location des salles municipales :

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont détaillés dans l'annexe 1 ci-jointe.

Tarif de location des installations sportives :

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont détaillés dans l'annexe 2 ci-jointe.

Tarifs du cimetière :

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont détaillés dans l'annexe 3 ci-jointe.
 Conformément à l'article L.2213-15 du Code général des collectivités territoriales, le tarif des vacations funéraires est fixé par la Maire après avis du Conseil Municipal.

Foyer Clair Soleil :

RFR	Studio	Grand Studio	T2
Inférieur ou égal à 11 626 €	243,00 €	265,00 €	298,00 €
De 11 626,01 à 14 797,00 €	255,00 €	278,00 €	312,00 €
De 14 97,01 € à 17 968,00 €	265,00 €	291,00 €	325,00 €
Supérieur à 17 968,00 €	277,00 €	307,00 €	344,00 €

Ticket de lavage : 2,40 €

Logements communaux :

Type de logement	Montant du loyer hors charges	Montant des charges
F3	350,00 €	Au réel, payées par le locataire ou remboursées à la Ville
F4	600,00 €	
F6	700,00 €	

Droits de place au marché :

Tarif du mètre linéaire : 1,10 €

Par conséquent,

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 6 décembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au tarif des vacations funéraires proposé en annexe 3, qui sera fixé par arrêté du Maire ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte en application de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25	0	Joël JEANNE, Véronique VAS-TEL, Nicolas BOHERE	0

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 014-211404371-20221214-DELIB_2022_124-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT